

# GALERIE BIM'ART

## CHARTRE



Château de Saint Laurent sur Manoire 24330 Boulazac Isle Manoire  
Tél. : 05 53 04 23 16

Pour promouvoir la création artistique et l'animation culturelle sur son territoire, la commune déléguée de Saint Laurent sur Manoire a décidé d'aménager en 2016, un espace d'exposition au 1<sup>er</sup> étage du château de Saint Laurent sur Manoire.

Cet espace de 250 m<sup>2</sup> de surface est composé de quatre salles équipées pour des expositions d'art plastique. Une salle annexe de m<sup>2</sup> située au même étage, dite « salle des mariages », peut être demandée par l'artiste en complément.

### ***Un engagement fort pour soutenir les arts plastiques***

Cet espace d'exposition et ses équipements (cimaises, socles pour les sculptures, spots d'éclairage) sont mis gracieusement à disposition des artistes. La commune prend en charge les dépenses de fonctionnement de l'équipement (éclairage et chauffage), la communication autour de chaque exposition (presse, affichage, cartons d'invitation) et les frais de vernissage.

### ***Un espace de soutien et de promotion de la création***

Un douzaine expositions temporaires de 15 jours chacune sont accueillies chaque saison de septembre à juin de l'année suivante. Elles présentent le travail d'artistes ou groupes d'artistes professionnels ou amateurs locaux.

*Une exposition d'ouverture sur l'expression artistique d'un pays étranger s'ajoute à cette programmation dans le cadre de la semaine .....*

### ***Une qualité et une diversité garantie par la sélection des candidatures***

Une commission de sélection des candidatures composée d'élus, d'artistes et d'amateurs du monde artistique est placée sous la présidence de l'élus, adjoint à la culture de Boulazac Isle Manoire.

Elle examine les candidatures sur dossier en veillant à la qualité et à l'originalité des modes d'expression ainsi qu'à la diversité des techniques afin d'assurer une programmation variée susceptible d'intéresser un large public. Le dossier de candidature est à retirer à la mairie déléguée de Saint Laurent sur Manoire.

La sélection des candidatures s'effectue au regard de l'originalité de la démarche, de la maîtrise technique et de la cohérence d'ensemble du travail présenté.

Dans un souci d'égalité d'accès à la galerie, une préférence sera accordée aux candidats qui n'ont jamais exposé à BIM'ART sous réserve de satisfaire aux critères de qualité requis.

Un candidat non retenu lors d'une précédente sélection pourra présenter à nouveau sa candidature à condition de présenter un projet modifié et amélioré.

Les décisions de la commission sont sans appel.

Les candidats retenus signent une convention qui fixe les engagements de la commune et les obligations de l'exposant.

### ***Un lieu de médiation culturelle***

L'entrée à la galerie est libre et gratuite.

L'exposant est présent lors du vernissage et assure a minima une permanence les samedis et dimanches de 14h00 à 18h00 pour échanger avec les visiteurs. Lorsque l'exposant ne peut assurer les permanences en semaine, l'exposition reste en libre accès aux heures d'ouverture de la mairie.

Pour remercier la commune des efforts consentis pour la prise en charge de l'exposition et pour promouvoir l'activité artistique auprès des jeunes publics, l'artiste a la possibilité de proposer une découverte ludique autour de son art, en direction des enfants des écoles et des centres de loisirs de la commune. Les modalités sont définies par accord entre l'artiste et les organisateurs du projet pédagogique.